

JUGES

AU BON VOULOIR DE LA REINE

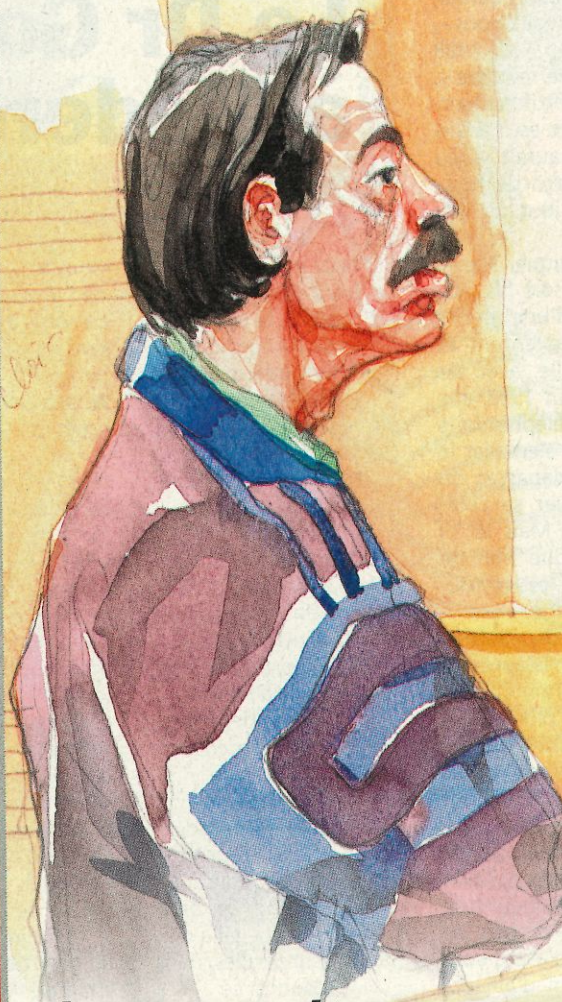
Trois adolescents ont été condamnés à la prison à vie par le tribunal de Londres. En juin 1999, ils avaient roué de coups un étudiant de 24 ans avant de le jeter dans la Tamise où il s'est noyé. Comme le veut la loi britannique, les jeunes criminels devront rester en prison « pour le temps qu'il plaira à sa Majesté ».

« MOI QUI AI TUÉ MA MÈRE, MON FRÈRE, MA SŒUR »

« L'accusé est un bulldozer qui écrase les obstacles plutôt que de les contourner », a déclaré l'avocat général au sujet d'Imek Chouk. Ce dernier comparait devant les assises du Hainaut pour avoir poignardé sa mère, son petit frère Medhi et sa jeune sœur Sonia. C'est avec une totale impassibilité qu'il a entendu les jurés le condamner à la prison à perpétuité.

INFANTICIDE ACQUITTÉE

Verdict d'extrême clémence aux assises de l'Oise, où Adeline, une jeune femme,



Il se trouvait sur les lieux du crime. Il avait une bonne raison de tuer. De plus, il a passé des

Debout dans le box des accusés, René Lopez. Il nie avec force être le meurtrier de son épouse. A droite, son avocat, Me Valera, lance une anathème aux jurés : « Si vous condamnez mon client, votre erreur vous transformera en criminels ! »

pas... Anne-Marie Guerrini décide de partir à leur rencontre. Alain,

Soudain, l'avocat de la défense « AVEZ-VOUS FEMME

vos cicatrices...

Le détail, on le verra plus tard, a son importance.

— Les renseignements qui vous concernent sont bons, poursuit le magistrat. Tous vos proches vous décrivent comme un « brave homme », un « travailleur acharné »...

« C'était un homme très jaloux »

En 1984, René Lopez a 29 ans. Il exerce son métier d'ouvrier au sein d'une importante entreprise marseillaise, la société Richardson. Et il y croise souvent une secrétaire pré-nommée Anne-Marie. Une fille aussi avenante et sûre d'elle que René est falot et timide. Pourtant, entre eux, c'est une véritable passion qui naît. Au bout de quelques mois, ils se marient. Et en

l'avait déshabillée et on lui avait attaché les mains dans le dos. Ses chevilles aussi étaient entravées, avec les lacets de ses chaussures. Son pantalon était déchiré et souillé de

d'inter Chouk. Ce dernier comparait devant les assises du Hainaut pour avoir poignardé sa mère, son petit frère Medhi et sa jeune sœur Sonia. C'est avec une totale impassibilité qu'il a entendu les jurés le condamner à la prison à perpétuité.

INFANTICIDE ACQUITTÉE

Verdict d'extrême clémence aux assises de l'Oise, où Adeline, une jeune femme, comparait pour le meurtre de son nouveau-né. Dans sa plaidoirie, l'avocate de la défense, Me Cleuet, a su décrire aux jurés la descente aux enfers de sa cliente : la grossesse non désirée, l'accouchement solitaire dans sa chambre, la douleur, et puis le meurtre horrible - Adeline, âgée de 20 ans au moment des faits, a jeté son bébé dans les toilettes. Pour finir, Me Cleuet a imploré la clémence des jurés. Ceux-ci, visiblement émus, ont acquitté Adeline.

MEURTRIERE DE SON FILS

Quinze ans de réclusion criminelle. C'est la peine prononcée le 23 mai dernier par la cour d'assises des Vosges, à l'encontre d'une jeune femme de 29 ans. Le 18 mai 1998, l'accusée, Nathalie Vautrin, avait violemment frappé son fils, Eddy, 3 ans, en le projetant contre un mur. Le petit garçon, grièvement blessé à la tête, était décédé après une longue agonie. Nathalie Vautrin avait ensuite dissimulé son corps sous un lit.

Il se trouvait sur les lieux du crime. Il avait une bonne raison de tuer. De plus, il a passé des aveux. Seulement voilà, il n'est pas certain du tout qu'il soit l'assassin...

◀ AIX-EN-PROVENCE ▶

C'était à la fin d'un week-end de Pentecôte, précisément le lundi 27 mai 1996. Un jour de bonheur pour Anne-Marie Guerrini, une petite femme à la silhouette fine, aux cheveux bouclés... Ce jour-là, en effet, Anne-Marie a réuni tous les gens qu'elle aime à la « Petite bastide », sa maison de Bouc-Bel-Air, dans les Bouches-du-Rhône. Il y a là Sophie, sa fille âgée de 10 ans, et d'autres enfants. Alain Radano, son compagnon. André et Liliane Radano, qu'elle considère comme son beau-frère et sa belle-sœur. Et enfin Françoise, sa meilleure amie. En cette fin d'après-midi, Françoise, justement, est partie se promener avec les enfants dans le bois tout proche. Mais le temps passe. Les quarts d'heure s'enchaînent. Et ils ne reviennent

Debout dans le box des accusés, René Lopez. Il nie avec force être le meurtrier de son épouse. A droite, son avocat, Me Valera, lance une anathème aux jurés : « Si vous condamnez mon client, votre erreur vous transformera en criminels ! »

pas... Anne-Marie Guerrini décide de partir à leur rencontre. Alain, André et Liliane la voient sortir de la maison, s'éloigner en direction de la forêt. Sans imaginer une seconde, bien sûr, que c'est la dernière fois qu'ils la voient vivante...

« Ses mains et ses chevilles étaient entravées, il y avait du sang... »

Quatre années ont passé. Aujourd'hui, devant la cour d'assises d'Aix-en-Provence, au centre du prétoire ultra-moderne au mobilier « design » de bois clair, se tient André Radano, le beau-frère d'Anne-Marie Guerrini. Visiblement très ému, il ne sait pas quoi faire de ses mains tandis qu'il raconte, à mots hachés, la fin sanglante de l'histoire.

— Anne-Marie, explique-t-il, a quitté la « Petite bastide » aux environs de 18 heures. Un quart d'heure plus tard, Françoise et les enfants, qu'elle était partie chercher, sont revenus, mais sans l'avoir croisée. Nous avons attendu un peu. Puis, nous sommes tous partis à sa recherche. Elle ne répondait pas à nos appels. Ensuite, les ouvriers de mon frère se sont joints à nous... Finalement, c'est moi qui l'ai trouvée. J'ai d'abord vu une tache claire, dans le sous-bois, et je me suis approché. C'était elle. On

l'avait déshabillée et on lui avait attaché les mains dans le dos. Ses chevilles aussi étaient entravées, avec les lacets de ses chaussures. Son pantalon était déchiré et souillé de terre. Son corps était plein de sang...

Le témoin s'arrête, comme au bord de la nausée. Tous les regards se tournent alors vers le petit homme maigrelet, au teint cireux, au visage barré d'une épaisse moustache noire, qui se tient assis dans le box des accusés. René Lopez, c'est son nom, était le légitime époux d'Anne-Marie. Ce 17 mai 2000, il est jugé pour l'avoir tuée, de quelque trente coups de couteau.

Le président Fayolle fixe René Lopez, qui dresse dans le box sa frêle silhouette vêtue d'une veste de sport trop grande, il demande : — Reconnaissez-vous les faits qui vous sont reprochés ?

— Non. Je n'ai pas tué Anne-Marie !

René Lopez, épaules rentrées, bras croisés, est catégorique. Alors, un innocent injustement accusé ? Nous nous posions en tout cas la question en évoquant l'affaire dans nos numéros 716 et 717... Mais pour l'heure, il ne s'agit pas de trancher ; le président Fayolle, comme c'est la règle, rappelle d'abord à grands traits le *curriculum vitae* de l'accusé.

— Vous êtes né le 20 avril 1955 à Marseille, dit-il. Affligé d'un bec de lièvre, vous avez dû subir plusieurs opérations chirurgicales. Dès votre adolescence, vous vous êtes laissé pousser la moustache pour cacher

Il croise souvent une secrétaire pré-nommée Anne-Marie. Une fille aussi avenante et sûre d'elle que René est falot et timide. Pourtant, entre eux, c'est une véritable passion qui naît. Au bout de quelques mois, ils se marient. Et en



se se tourne vers l'accusé et lui demande :

US TUÉ VOTRE E ? »

1986, Sophie, leur fille unique, vient au monde.

Emilienne, la mère de la victime, est appelée à la barre.

— C'est vrai, mon gendre René travaillait bien, explique cette vieille dame aux cheveux blancs, vêtue d'une robe et d'un gilet bleu. Mais mon mari et moi, nous n'avons pas tardé à nous faire du souci... C'est qu'il était aussi d'une jalousie malade, René. Il nous disait :

« Anne-Marie, elle peut bien faire ce qu'elle veut, mais je n'accepterai jamais qu'elle



Ci-dessus, le président Fayolle écoute Mme Guerrini, mère de la victime : *« Ma fille avait peur de son mari. Elle dormait avec un couteau sous son oreiller. »*

me trompe ! » En 1991, Sophie, qui n'avait que 5 ans, m'a dit : *« A la maison, maman crie, et papa aussi, et après, papa, il pleure »...* Un peu plus tard, Anne-Marie, qui ne se confiait pourtant pas beaucoup, m'a expliqué qu'elle avait peur de son mari. Elle ne lui tournait jamais le dos. Elle dormait même avec un couteau sous son oreiller !

« Saviez-vous que votre épouse avait un amant ? »

Compte tenu de cette ambiance, on ne s'étonnera pas qu'en 1993, les deux époux finissent pas se séparer. Mais tous les ponts ne sont pas rompus entre eux. Anne-Marie continue de passer ses week-ends en compagnie de René, et aussi de gérer son budget, de régler ses factures... René, de son côté - dans leur ancien appartement transformé en une sorte de sanctuaire -, attend qu'elle lui revienne. Mais reprendre la vie commune n'entre pas dans les intentions d'Anne-Marie. En 1996, elle s'apprête même à introduire une procédure de divorce. En effet, elle est tombée amoureuse d'un autre homme : Alain Radano, le quinquagénaire aux faux airs de John Wayne qui est aujourd'hui assis au banc des parties civiles... — Monsieur Lopez, demande le

président en se tournant vers l'accusé, saviez-vous que votre femme avait un amant ?

— Non. Je ne l'ai appris que le lendemain de son assassinat.

M. Fayolle esquisse une moue dubitative. Puis il reprend la parole :

— Où étiez-vous, le lundi 27 mai 1996, en fin d'après-midi ?

— Chez mon ami Henry Chrétien. Nous avons bu l'apéritif ensemble.

— A quelle heure l'avez-vous quitté ?

— Il pouvait être 18 heures, 18 h 15...

— Et qu'avez-vous fait ensuite ?

— Je suis allé prendre de l'essence.

— Où cela ?

— A la station Esso de la nationale 8.

— Cette station est bien située à 300 mètres de l'endroit où votre femme a été assassinée ?

— Oui.

L'avocat de la défense, Me Jean-Claude Valera, intervient :

— Monsieur le président, dit-il, l'un des gendarmes chargé de cette enquête affirme que la victime est morte entre 18 heures et 18 h 15. A cette heure, mon client était encore en compagnie de son ami Henry Chrétien. De plus, il faut vingt minutes pour aller du domicile de monsieur Chrétien au lieu du drame. Il est donc impossible que René Lopez soit l'assassin !

La démonstration, logique il est vrai, fait naître quel-

— C'est bien vous qui avez fait ces déclarations ?

— Oui, répond René Lopez, les bras toujours croisés sur la poitrine. Mais j'ai tout inventé.

— Pourtant, vous donnez des détails précis ! Ainsi, vous expliquez que pour entrer dans le champ, vous avez « soulevé une palette de bois faisant office de porte ». Une chose pareille, ça ne s'invente pas !

René Lopez prend l'air profondément agacé.

— Ce sont les gendarmes qui m'ont soufflé ce détail ! dit-il.

— M. Lopez, fait remarquer le juge, il semble que deux personnes vous aient vu sur le lieu du crime. Nous allons à présent les entendre.

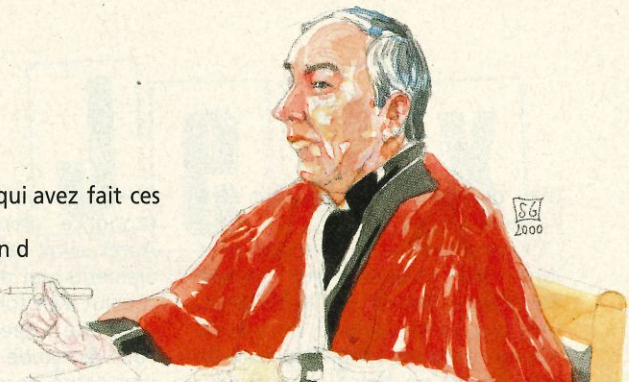
Sur un signe du magistrat, l'huissier fait entrer une femme d'une cinquantaine d'années, vêtue d'une tunique verte, qui s'avance jusqu'à la barre.

— Je m'appelle Liliane Radano, dit-elle. Le lundi 27 mai, j'étais l'invitée d'Anne-Marie Guerrini...

Le témoin réprime un sanglot.

— C'était une femme gentille, très douce et très belle, reprend-elle. Je m'en veux beaucoup, parce que c'est moi qui lui ai suggéré d'aller à la rencontre de Françoise et des enfants... Alors qu'elle partait, j'ai vu au loin une toute petite silhouette, qui marchait à travers champs. Je ne pourrais pas vous dire si c'était un homme ou une femme, mais cette personne portait un vêtement bleu clair à manches longues...

— J'ai aperçu une silhouette qui



Ci-dessus, l'avocat général Pierre Bérard termine ainsi son réquisitoire : *« René Lopez est coupable ! »* Ci-dessous, à gauche, Me Boulfiza, partie civile, évoque le terrible traumatisme subi par la fillette de l'accusé après le meurtre de sa mère.



Ci-dessous, Me Lucien Simon, également partie civile : *« Vous êtes indécent ! dit-il à l'accusé. Vous avez contesté l'incontestable ! »*



« J'ai aperçu une silhouette qui



Ci-dessus, le président Fayolle écoute Mme Guerrini, mère de la victime : « Ma fille avait peur de son mari. Elle dormait avec un couteau sous son oreiller. »

Ci-dessus, Jacqueline Guerrini, sœur de la victime. A droite, Mme Guerrini mère.

Alain Radano, compagnon de la victime.

lui revienne. Mais reprendre la vie commune n'entre pas dans les intentions d'Anne-Marie. En 1996, elle s'apprête même à introduire une procédure de divorce. En effet, elle est tombée amoureuse d'un autre homme : Alain Radano, le quinquagénaire aux faux airs de John Wayne qui est aujourd'hui assis au banc des parties civiles...

— Monsieur Lopez, demande le



— Monsieur le président, dit-il, l'un des gendarmes chargé de cette enquête affirme que la victime est morte entre 18 heures et 18 h 15. A cette heure, mon client était encore en compagnie de son ami Henry Chrétien. De plus, il faut vingt minutes pour aller du domicile de monsieur Chrétien au lieu du drame. Il est donc impossible que René Lopez soit l'assassin !

La démonstration, logique il est vrai, fait naître quelques murmures dans l'assistance. Mais le président, se tournant vers l'accusé, lui demande simplement :

— Si vous êtes innocent, pour quelle raison avez-vous passé des aveux ? Je vais lire exactement ce que vous avez déclaré alors :

« Le lundi 27 mai, dans la soirée, je me suis rendu à la station-service Esso de la nationale 8. J'ai pris 60 francs de carburant, et j'ai acheté un paquet de cigarettes. Ensuite, je suis passé devant la maison d'Anne-Marie et je l'ai aperçue qui partait en direction du bois. J'ai garé mon véhicule et j'ai coupé à travers champs pour la rejoindre. Pour entrer dans le champ, j'ai dû soulever une palette faisant office de porte... Lorsque je suis finalement arrivé à sa hauteur, Anne-Marie m'a demandé ce que je voulais. Puis elle a ajouté : "Tu n'as pas compris qu'entre nous, tout est fini" ? C'est à ce moment-là que j'ai sorti mon couteau et que je l'ai frappée... »

Le président s'interrompt, puis questionne :

— C'était une femme gentille, très douce et très belle, reprend-elle. Je m'en veux beaucoup, parce que c'est moi qui lui ai suggéré d'aller à la rencontre de Françoise et des enfants... Alors qu'elle partait, j'ai vu au loin une toute petite silhouette, qui marchait à travers champs. Je ne pourrais pas vous dire si c'était un homme ou une femme, mais cette personne portait un vêtement bleu clair à manches longues...

« J'ai aperçu une silhouette qui s'enfuyait vers la nationale 8 »

— Monsieur Lopez, dit alors le président, le jour du crime, vous étiez bien vêtu d'un jean et d'un T-shirt bleu ?

— Oui.

Sur un signe, un huissier remet au président une grande enveloppe de papier kraft. M. Fayolle l'ouvre, dans un silence attentif et en tire un T-shirt à manches longues. Seulement voilà, le vêtement n'est pas bleu clair, comme celui aperçu par le témoin. Il est bleu marine !

— Ça n'a rien à voir ! s'exclame Me Valéra, l'un des avocats de la défense.

Mais voici que l'autre témoin cité par l'accusation entre à son tour dans le prétoire... M. Ammar Bouhli, un petit homme trapu, était un voisin de la victime. Il participait aux recherches. Et alors qu'il se trouvait dans les champs, il a aperçu un homme qui s'enfuyait vers la nationale 8.

— Cet homme ressemblait à René Lopez, déclare-t-il. Plus tard, je l'ai bien reconnu.

— Monsieur Bouhli, intervient Me Valéra, comment était habillé l'homme que vous avez vu s'enfuir ?

— Il portait un T-shirt jaune.

Murmures étonnés dans la salle.



— Avait-il une moustache ?

— Non...

Or René Lopez a toujours porté une épaisse moustache noire. Un détail que le témoin n'aurait pas pu oublier. L'atmosphère est électrique tandis qu'Ammar Bouhli cède la place au troisième témoin cité par l'accusation : Françoise, la meilleure amie de la victime.

— Ce jour-là, explique cette petite femme blonde et menue, je suis partie me promener avec les enfants dans les bois. Aux environs de 18 h 15, j'ai entendu deux sifflements très brefs. Dans ce genre-là... Très naturellement, la jeune femme siffle à deux reprises.

Le président fixe l'accusé.

— Dans un procès-verbal, lui dit-il, vous avez déclaré aux gendarmes que pour attirer l'attention d'Anne-Marie, vous aviez sifflé deux fois...

Silence.

— Pouvez-vous siffler ? demande encore le magistrat.

L'accusé obéit, mais il produit un son à peine audible.

— Je ne peux pas faire mieux, dit-il. Je porte un dentier...

— Monsieur Lopez, reprend le juge, sans se décourager, les enquêteurs qui ont perquisitionné chez vous ont découvert un petit cou-

Suite page 28

teau qui, selon eux, pourrait être l'arme du crime.

L'ennui, comme le précisera plus tard Me Valois, qui assiste Me Valera, avocat de la défense, c'est que sur ce couteau, il n'y avait aucune trace de sang. Pourtant, le manche est en bois, un matériau, paraît-il, impossible à nettoyer complètement...

Les jurés se sont-ils dès à présent forgé leur opinion? Quoi qu'il en soit, le moment est maintenant venu d'entendre les plaidoiries de la partie civile, le réquisitoire et la défense.

— Monsieur Lopez, je plaide pour votre fille, déclare tout d'abord Me Houria Boulfiza, une femme brune d'une quarantaine d'années. Pensez-vous que cette enfant dort tranquillement? Non. Elle fait toutes les nuits des cauchemars horribles. Hier, cette fillette était là, dans la salle. Elle a cherché votre regard. Elle ne l'a pas trouvé...

Vient ensuite Me Scotti, qui plaide au nom des parents de la victime.

— Vous avez avoué, René Lopez! dit-il. Pourtant, aujourd'hui, vous avez choisi de nier l'évidence d'une façon simple et bornée!

Me Lucien Simon, avocat réputé du barreau d'Aix, plaide lui aussi pour monsieur et madame Guerrini:

— Vous êtes indécent, monsieur Lopez! Parce que vous n'avez jamais perdu le nord! Vous vous êtes forgé de faux alibis. Vous avez contesté l'incontestable... Et il ajoute, à l'instar de son confrère:

— La description très précise qu'a fait René Lopez de son forfait n'a pas pu être inventée!

L'accusé va-t-il craquer, avouer son crime?

Me Collard, le célèbre avocat marseillais parle ensuite

L'avocat général Pierre Bérard prononce alors son réquisitoire. Après avoir repris rapidement les éléments qui accablent l'accusé, il conclut avec force:

— René Lopez est coupable. Je vous demande de le condamner à une peine de dix à douze années de réclusion criminelle!

« Cet homme n'est pas coupable ! »

La première avocate de la défense, Me Dominique Valois, se lève et prend la parole.

— Le couteau saisi chez lui, aucun de ses vêtements, rien dans sa voiture et dans sa maison ne révèle la moindre trace de sang. Comment, dans ces conditions, pourrait-on le déclarer coupable?

C'est enfin au tour de Me Valera de prendre la parole. Cet avocat brun, aux allures énergiques, à la voix forte, se retourne. Puis, les mains sur le rebord du box, il fixe longuement son client.

— Tout à l'heure, monsieur Lopez, dit-il, mon confrère Collard a tenté de vous faire « craquer ». Moi aussi je vous regarde dans les yeux. Et moi aussi, je vous demande: avez-vous tué votre femme?

— Non! répond fermement Lopez.

L'avocat, qui se trouve à la barre des témoins, fait soudain face aux jurés:

— Cet homme n'est pas coupable, assène-t-il. Si vous doutez et que vous le condamnez, vous vous sentirez ensuite torturés. Et l'erreur judiciaire que vous aurez commise vous transformera en criminels!

Ainsi termine-t-il sa brillante plaidoirie.

Après trois heures de délibéré, les cinq femmes et les quatre hommes qui composaient le jury ont finalement condamné René Lopez à dix

470 clichés d'enfants abusés ont été

DES CENTAINES DE VICTIMES SUR UN CD.

C'est au cours de l'enquête sur le meurtre d'un pédophile que la police française est remontée jusqu'à Jacques Dugué, un pervers multirécidiviste qui aurait encore frappé!

Chambéry va apprendre qu'on a saisi chez le « papy » quarante-huit vidéo-cassettes à caractère pédophile et qu'il est mis en examen pour « agressions sexuelles et viols sur mineurs de moins de 15 ans ». Par la même occasion, on découvre aussi que le « père tranquille » de la rue Saint-Ombre a déjà, par le passé, purgé de longues peines de prison pour des agissements du même genre...

Ses démêlés avec la justice commencent il y a plus de vingt ans, en juillet 1978. A cette époque, la police de Los Angeles, enquêtant sur un pédophile américain, signale que celui-ci a un correspondant en France :

Guerrini :

— Vous êtes indécrot, monsieur Lopez ! Parce que vous n'avez jamais perdu le nord ! Vous vous êtes forgé de faux alibis. Vous avez contesté l'incontestable... Et il ajoute, à l'instar de son confrère :

— La description très précise qu'a fait René Lopez de son forfait n'a pas pu être inventée !

L'accusé va-t-il craquer, avouer son crime ?

Me Collard, le célèbre avocat marseillais, parle ensuite.

— Ce crime, affirme-t-il d'une voix calme, est un crime de propriétaire. Certains possèdent une terre, ou un frigidaire. D'autres croient posséder une femme ! Lopez, vous devez la vérité à la mémoire d'Anne-Marie. Peut-être la direz-vous tout à l'heure, quand vous aurez la parole, à la fin de l'audience. A moins que vous ne choisissiez de nous la dire tout de suite...

Le moment est empreint d'une émotion exceptionnelle. René Lopez va-t-il « craquer » ? Va-t-il avouer son crime ? Il ouvre la bouche. Il va parler. Puis, finalement, il se ravise... Et il se contente de secouer négativement la tête, de droite à gauche.



Me Gilbert Collard, partie civile, interpelle l'accusé : « René Lopez, vous devez la vérité à la mémoire d'Anne-Marie ! Peut-être la direz-vous tout à l'heure, quand vous aurez la parole à la fin de l'audience ! »

— Non ! répond fermement Lopez.

L'avocat, qui se trouve à la barre des témoins, fait soudain face aux jurés :

— Cet homme n'est pas coupable, assène-t-il. Si vous doutez et que vous le condamnez, vous vous sentirez ensuite torturés. Et l'erreur judiciaire que vous aurez commise vous transformera en criminels !

Ainsi termine-t-il sa brillante plaidoirie.

Après trois heures de délibéré, les cinq femmes et les quatre hommes qui composaient le jury ont finalement condamné René Lopez à dix années de réclusion criminelle. Mais ce verdict mitigé n'est-il pas lui-même révélateur du doute qui subsiste ?

UN COMPTE RENDU
D'AUDIENCE DE LAURENT
JAVault, Dessins
DE SYLVIE GUILLOT

Un pédoophile que la police française est remontée jusqu'à Jacques Dugué, un pervers multirécidiviste qui aurait encore frappé !

CHAMBERY

Dans tout Chantemerle, on le surnomme le « grand-père tranquille ». Si ce retraité de 65 ans, grand et légèrement bedonnant, détonne un peu dans ce quartier populaire du nord de Chambéry, parsemé de pelouses et de toboggans pour les gosses, c'est plutôt par son excès de discrétion que par son caractère expansif. Depuis qu'il s'est installé, début 1997, dans un deux pièces HLM de la rue Saint-Ombre, Jacques Dugué n'a jamais reçu personne chez lui. Il répond poliment aux voisins qui le saluent, mais il s'arrange pour décourager tout essai de conversation. Quand il sort, immuablement vêtu d'un sur-vêtement très propre et de baskets, il baisse sa tête aux cheveux blancs, sans doute pour ne pas avoir à parler.

— Les volets de ses fenêtres étaient continuellement clos, même le jour, nous raconte un de ses voisins. On n'entendait jamais aucun bruit chez lui. Même pas celui de la grande télé que je lui ai vu monter un jour, péniblement, jusqu'à son 3^e étage...

Aussi quelle stupeur, ce 10 mai 2000, quand un groupe de policiers parisiens débarque dans le petit immeuble crème à la façade ornée de fleurs sculptées où il habite, et en ressort avec un Jacques Dugué, tête plus basse que jamais. Très vite, tout

sion, on découvre aussi que le « père tranquille » de la rue Saint-Ombre a déjà, par le passé, purgé de longues peines de prison pour des agissements du même genre...

Ses démêlés avec la justice commencent il y a plus de vingt ans, en juillet 1978. A cette époque, la police de Los Angeles, enquêtant sur un pédoophile américain, signale que celui-ci a un correspondant en France : un certain Jacques Dugué, 43 ans, exerçant le métier de représentant et domicilié à Saint-Ouen, dans la banlieue parisienne. Les policiers français commencent une enquête discrète.

Il trompe sa femme avec un petit garçon

Ils apprennent que l'homme, qui était marié et père de deux fillettes, a dû divorcer quand sa femme a découvert qu'il la trompait avec un jeune garçon. Resté seul, Dugué est devenu entraîneur bénévole de l'équipe des « minimes » de basket-ball de Saint-Ouen. Un entraîneur très spécial puisqu'il a été condamné à dix mois de prison, dont huit avec sursis, pour attentat à la pudeur sur un enfant de 7 ans ! Les policiers considèrent qu'ils en savent assez pour faire une perqui-

sition. Munis d'une commission rogatoire, au mois de juillet 78, ils débarquent dans son pavillon de Saint-Ouen. Ils y trouvent des revues et des films pornographiques. Le pervers avait installé chez lui une salle de loisirs avec ping-pong et jeux vidéo pour y attirer les gamins. Il avait aussi aménagé dans son sous-sol une salle secrète où il faisait participer des gosses de 6 à 12 ans à des scènes odieuses, les filmant et violant certains d'entre eux. En 1981, Dugué est condamné par le tribunal de Bobigny à six ans de prison. A l'entendre, il n'avait jamais forcé ses jeunes victimes à quoi que ce soit.

— Ils ne m'en veulent pas, affirme-t-il. Ils ont gardé le contact, ils m'écrivent. Ils ont été très malheureux de ce qui m'arrive. Ils m'ont gardé leur



Après l'arrestation de Jacques Dugué, qui habitait rue Saint-Ombre, les policiers ont fait du porte à porte dans tout le quartier, munis de trois photos du pervers.